

Réunion du Conseil départemental de Juillet 2024

Délibération N° CD-juillet 2024-4-77

Séance du 15 juillet 2024 (Matin)

L'An deux mille vingt-quatre, le 15 juillet à 09 h 00, s'est réuni sous la présidence de Christian CHITO, le Conseil départemental de l'Allier composé des Conseillers départementaux suivants :

Claude RIBOULET, Jean-Sébastien LALOY, Marie CARRE, Cécile DE BREUVAND, André BIDAUD, Anne-Cécile BENOIT-GOLA, Roger LITAUDON, Annie CORNE, Fabrice MARIDET, Evelyne VOITELLIER, Stéphane ABRANOWITCH, Joëlle BARLAND-LAPORTE, Christine BURKHARDT, Véronique POUZADOUX, Elisabeth CUISSET, Christophe DE CONTENSON, Isabelle GONINET, Jean-Marc GERMANANGUE, Sylvie SARTIRANO, Jean LAURENT, Romain LOPEZ, Nicole TABUTIN, Isabelle USSEL-MICHAUD, Jacques DE CHABANNES, Jean-Marc DUMONT, Pascale FOUCAULT, Marc MALBET, Marie-Françoise LACARIN, Pascal PERRIN, Pascale LESCURAT, Bernard POZZOLI,

Membres représentés :

Jean ALMAZAN par Elisabeth CUISSET, François BROCHET par Anne-Cécile BENOIT-GOLA, Julien CARPENTIER par Cécile DE BREUVAND, Anne SAINT-JULIEN par Marie CARRE, Martine ARNAUD par Jacques DE CHABANNES, Juliette WERTH par Bernard POZZOLI

Secrétaire de séance

Jean-Sébastien LALOY,

VOTE : adopté à la majorité

Monsieur MALBET ayant voté contre.

Les non-inscrits s'étant abstenus.

Monsieur RIBOULET, ayant quitté la salle, n'a pas pris part à l'examen et au vote de ce rapport.

OBJET : Compte administratif (CA) 2023 du budget principal et des budgets annexes

Le Conseil départemental,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 23 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 du budget principal et des budgets annexes,

Vu la délibération du Conseil départemental du 3 octobre 2023 portant approbation du budget supplémentaire 2023 du budget principal et des budgets annexes,

Vu la délibération du Conseil départemental du 7 décembre 2023 portant approbation de la décision modificative de décembre 2023 du budget principal,

Vu l'avis de la Commission du Conseil départemental pour les Ressources et le Soutien à l'Economie,

Vu l'avis de la Commission du Conseil départemental pour le Développement du Territoire,

Vu l'avis de la Commission du Conseil départemental pour les Solidarités, la Santé et les Sports,

Vu l'avis de la Commission du Conseil départemental pour l'Education et Vitalité des Territoires,

DELIBERE :

Article 1 : Le compte administratif 2023 du budget principal est arrêté comme suit en mouvements budgétaires :

	Dépenses	Recettes
Investissement	159 142 825,43 €	117 054 278,26 €
Fonctionnement	440 638 616,12 €	492 065 624,64 €
Total	599 781 441,55 €	609 119 902,90 €

Il présente un déficit d'investissement de 42 088 547,17 € et un excédent de fonctionnement de 51 427 008,52 €, soit un excédent global de clôture de 9 338 461,35 €.

Aucun reste à réaliser n'a été constaté.

Article 2 :

Le compte administratif 2023 du budget annexe du Service d'Archéologie Préventive est arrêté comme suit en mouvements budgétaires :

	Dépenses	Recettes
Investissement	37 389,63 €	60 968,20 €
Exploitation	1 403 049,93 €	1 725 240,50 €
Total	1 440 439,56 €	1 786 208,70 €

Le compte administratif du budget annexe du Service d'Archéologie Préventive présente un excédent d'investissement de 23 578,57 € et un excédent d'exploitation de 322 190,57 €, soit un excédent global de clôture de 345 769,14 €.

Article 3 :

Le compte administratif 2023 du budget annexe du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (BDQE) est arrêté comme suit en mouvements budgétaires :

	Dépenses	Recettes
Investissement	32 268,21 €	68 661,72 €
Exploitation	1 589 417,39 €	1 695 045,20 €
Total	1 621 685,60 €	1 763 706,92 €

Le compte administratif du budget annexe du Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (BDQE) présente un excédent d'investissement de 36 393,51 € et un excédent d'exploitation de 105 627,81 €, soit un résultat global de 142 021,32 €.

Article 4 :

Le compte administratif 2023 du budget annexe Paléopolis est arrêté comme suit en mouvements budgétaires :

	Dépenses	Recettes
Investissement	0 €	0 €
Fonctionnement	1 438 039,32 €	1 438 078,26 €
Total	1 438 039,32 €	1 438 078,26 €

Le compte administratif du budget annexe Paléopolis présente un excédent de fonctionnement de 38,94 €. Les dépenses et les recettes d'investissement étant portées par le budget principal, le résultat global est donc de 38,94 €.

Article 5 :

Le compte administratif 2023 du budget annexe Photovoltaïque est arrêté comme suit en mouvements budgétaires :

	Dépenses	Recettes
Investissement	97 088,79 €	230 861,09 €
Exploitation	1,18 €	0,31 €
Total	97 089,97 €	230 861,40 €

Le compte administratif du budget annexe Photovoltaïque présente un excédent d'investissement de 133 772,30 € et un déficit d'exploitation de 0,87 €, soit un résultat global de 133 771,43 €.

Article 6 :

Les comptes administratifs 2023 du Département sont en parfaite concordance avec les comptes de gestion 2023 établis par Mme la Payeuse Départementale.

*Extrait certifié conforme à l'original,
Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,*

Miloud BELMEKKI